



Direction Générale des Services

Direction des Archives, du Patrimoine, de
l'Archéologie et de la Culture

DAPAC-SDICT/Service Développement
Artistique et Culturel

Affaire suivie par : Sabine Scanga
Poste: 73.10

2014-CP-5251

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 17 octobre 2014

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER**

**SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AIDE AUX FESTIVALS PROFESSIONNELS
DE MUSIQUE ET DE DANSE (2EME PARTIE)**

Code C0501
Secteur Aider communes et associations à renforcer l'attractivité de leurs offres culturelles, à gérer leur patrimoine
Programme Musique et Danse

Données financières	Fonctionnement
Enveloppe de financement	CP
Montant actualisé	2 124 150 €
Montant déjà engagé	1 760 007 €
Montant disponible	364 143 €
Montant réservé pour ce rapport	41 000 €

Le Conseil général apporte chaque année son soutien aux principaux festivals professionnels de musique et danse et aux associations de valorisation des orgues yvelinois.

Une première délibération concernant 15 festivals et 5 associations de valorisation des orgues a déjà été votée en Commission permanente du 26 septembre dernier pour un montant total de 123 948 €.

Un second rapport vous est proposé, incluant 8 festivals professionnels de musique et de danse pour un montant total de 36 000 € et une aide exceptionnelle de 5 000 € pour le projet « Magic Mirror » de l'association « Blues-sur-Seine », soit un total de 41 000 €.

Ainsi, 23 festivals et 6 associations auront été financés en 2014 pour un montant total de 164 948 €, contre 166 523 € en 2013 pour 25 festivals et 4 associations.

Adopté lors de la séance de l'Assemblée départementale du 16 avril 2010, le dispositif « *Aide aux festivals professionnels musique ou danse* » vise à soutenir les festivals de musique et/ou de danse se caractérisant par la dominante professionnelle de leurs programmations, la pluralité des concerts et spectacles de danse proposés, et enfin par leur déroulement sur plusieurs jours consécutifs et leur inscription dans la durée.

S'agissant des festivals prévus en 2014 ou sur la saison 2014/2015 (de septembre 2014 à juin 2015), certains d'entre eux se sont déjà déroulés.

Dans ce cadre, une première délibération concernant 15 festivals de musique et de danse et 5 associations de soutien aux orgues, pour un montant total de 123 948 €, a déjà été votée lors de la Commission permanente du 26 septembre dernier.

Un rapport complémentaire vous est proposé, au titre de l'année 2014, pour subventionner **8 festivals** professionnels de musique et de danse et une aide exceptionnelle pour l'association « Blues-sur-Seine », soit un montant total de **41 000 €**.

Le montant total alloué à ce programme en 2014 s'élèverait ainsi à 164 948 € et concernerait 23 festivals, 5 associations de valorisation des orgues et l'association « Blues-sur-Seine » contre 166 523 € en 2013 répartis entre 25 festivals et 4 associations.

Au regard du budget primitif 2014, il est proposé :

- une augmentation de :
 - **1 000 € pour le Festival Toumélé** (*Association Toumélé*) à Maule, compte tenu de l'intérêt artistique, de l'impact de cet événement de proximité auprès des habitants et du peu d'offres culturelles sur ce territoire, soit une subvention de 7 000 € ;
 - **1 500 € pour le Festival Chanso'tone** (*M.J.C. Usine à Chapeaux de Rambouillet*), à titre exceptionnel, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'évènement. A ce titre, une convention d'objectifs sera conclue avec cette association.
 - **475 € pour le Festival Bonne machine** (*M.J.C. Les Terrasses*) à Conflans-Sainte-Honorine, compte tenu de l'effort réalisé sur la qualité de la programmation, soit une subvention de 2 000 €.
- une reconduction du montant des soutiens 2013 pour les manifestations :
 - **Festival Plastique Danse Flore** (*Association Plastique Danse Flore*), Versailles, soit 4 000 € ;
 - **Festival Magnifik** (*Association Accueil Loisirs Culture*), Chevreuse, soit 1 500 €.
- une réponse favorable à l'association Blues-sur-Seine pour sa demande d'aide exceptionnelle relative au projet « Magic Mirror » pour un montant de **5 000 €**. Par ailleurs, une subvention d'un montant de 40 000 € a été déjà attribuée à l'association pour le festival **Blues-sur-Seine**, lors de la Commission permanente du 26 septembre dernier.
- une baisse d'un montant de **3 000 € pour le « Festival d'Ile-de-France »** (*Association Ile-de-France*), compte tenu que la manifestation couvre plusieurs départements franciliens et que le territoire des Yvelines n'est pas le seul terrain d'action des concerts programmés. Cette aide s'élèverait en 2014 à **9 000 €** (contre 12 000 € en 2013).

S'agissant de nouvelles demandes, il est proposé de :

- répondre favorablement aux évènements **Festival « Les Musicales de Saint-Martin »** - *Association « Les Musicales de Saint-Martin »* à Sartrouville et **Festival « A Tout Bout de Chant »** - *Ville de Magny-les-Hameaux*, à hauteur respectivement de **1 000 €** et **3 500 €** compte tenu de l'intérêt artistique du premier et de la faiblesse du montant des crédits départementaux attribués dans le secteur culturel sur la Ville de Magny-les-Hameaux pour le deuxième.

Je précise qu'une réponse négative est apportée au festival **Contentpourien** proposé sur le territoire du Mantois, l'association organisatrice « *A Chacun son cirque* » étant clairement identifiée « arts de la rue », domaine non éligible au dispositif.

Un tableau récapitulatif vous est soumis en annexe 1.

Concernant les modalités de versement des subventions, celles-ci étant inférieures à 23 000 €, il sera procédé à un versement unique.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :